

Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM
N° TVA : FR35 328069463

EDIVERT

18 RUE DES BLANCS FOSSES

51370 Ormes

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
28/02/2025	F01250200196	410521	F01250200196	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	D-EAMAB1886					
PJMORXX300	MORTIER NORMAL CEM2 300	0.75	M3	125.00	93.75	20 %
PJNCNXA300	BETON NCN Dm20 CEM2 300	1	M3	115.00	115.00	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	1.75	UN	1.50	2.63	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	1.75	UN	2.50	4.38	20 %

Mode de règlement : VIREMENT

Echéance : 15/04/2025

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT : 215.76 €

Total TVA : 43.16 €

Total TTC : 258.92 €

RESTE A PAYER : 258.92 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01250200196	F01250200196	28/02/2025	410521	EDIVERT

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : D-EAMAB1886 D-EAMAB1886						
06/02/2025	004410860	410521	PJMORXX300	MORTIER NORMAL CEM2 300	0.5	M3
06/02/2025	004410866	410521	PJMORXX300	MORTIER NORMAL CEM2 300	0.25	M3
06/02/2025	004410867	410521	PJNCNXA300	BETON NCN Dm20 CEM2 300	1	M3